

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2009

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2010 - (n° 1976)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 573

présenté par
M. Mallié, M. Lazaro et M. Binetruy

à l'amendement n° 7 de la commission des affaires sociales

APRÈS L'ARTICLE 13

Supprimer les alinéas 2 à 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un sous-amendement de cohérence.